



Décisions du Conseil d'Administration de Roch'elTango du 23 mars 2020

Décisions prises par le Conseil d'Administration

En raison de l'épidémie de coronavirus COVID-19 qui sévit en France et dans le monde, le gouvernement a pris un arrêté ministériel le 13 mars 2020, qui est paru au journal officiel.

Il indique que tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de cent personnes en milieu clos ou ouvert, est interdit sur le territoire métropolitain de la république jusqu'au 15 avril 2020.

De plus, depuis le 17 mars 2020, des mesures très strictes sont prises pour réduire au strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble de territoire. Le confinement de la population est entré en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Par conséquent, le Conseil d'Administration de Roch'elTango a estimé que notre activité de tango Argentin était incompatible avec les décisions ministérielles.

Il a donc décidé, et ceci jusqu'à nouvel ordre :

-l'arrêt de tous les cours hebdomadaires et mensuels avec Rémi & Cécile

-la suppression des pratiques hebdomadaires

-la suppression des milongas

-le report probable à une date ultérieure de l'assemblée Générale prévue initialement le 05 avril 2020 (précisions ci-dessous).

Janine a envoyé un mail d'annulation des cours et milongas jusqu'à nouvel ordre, aux adhérents en date du 13 mars et un autre mail à la même date concernant l'Assemblée Générale prévue le 5 avril en indiquant un report probable. Elle adressera un message de confirmation de report à une date ultérieure dès demain.

Nous sommes convaincus que toutes ces décisions sont indispensables à la bonne santé de toutes et tous.

La reprise de nos activités est liée à l'évolution de l'épidémie, à sa régression et à la fin du confinement de la population.